

MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE
PROCEDURE ADAPTEE
(Article 28 du Code des marchés publics)

Règlement de consultation

Objet de la consultation :

« Etude d'état des lieux et qualification

des roselières de Loire Atlantique et Morbihan »

Date et heure limites de réception des offres : 21 juin 2022 à 19h

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière

214 rue Chef de l'île

44720 SAINT JOACHIM

Tél : 02.40.91.68.68



Sommaire

| | |
|--|---|
| Article 1 - Intervenants à l'opération | 3 |
| 1.1 Maître d'ouvrage | 3 |
| 1.2 Autres intervenants | 3 |
| Article 2 - Objet du marché | 3 |
| 2.1 Nature des prestations | 3 |
| 2.2 Nomenclature | 3 |
| 2.3 Forme du marché | 3 |
| 2.4 Décomposition en tranches | 4 |
| 2.5 Dévolution du marché | 4 |
| 2.6 Solution de base | 4 |
| 2.7 Variante obligatoire | 4 |
| 2.8 Délais d'exécution | 4 |
| Article 3 - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique | 4 |
| 3.1 Modalités de règlement | 4 |
| 3.2 Cautions et garanties exigées | 4 |
| 3.3 Forme juridique des soumissionnaires | 4 |
| Article 4 - Procédure | 5 |
| 4.1 Procédure de passation et coût d'objectif | 5 |
| 4.2 Critères de jugement des offres | 5 |
| 4.3 Classement des offres | 6 |
| 4.4 Date limite de remise des offres | 6 |
| 4.5 Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées | 6 |
| 4.6 Délai de validité des offres | 6 |
| 4.7 Modifications de détail au dossier de consultation | 6 |
| 4.8 Unité monétaire | 6 |
| Article 5 - Présentation des offres et contenu du dossier de consultation | 7 |
| 5.1 Présentation des offres | 7 |
| 5.2 Condition d'envoi et de remise des offres | 8 |
| 5.3 Composition du dossier du marché | 8 |

1

Article 1 – Intervenants à l’opération

1.1 Maître d’ouvrage

La présente consultation est lancée par le maître d’ouvrage suivant :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière

214 RUE DU CHEF DE L’ILE, ILE DE FEDRUN

44720 SAINT-JOACHIM

Les candidats désirant obtenir des renseignements administratifs et techniques s’adresseront à :

214 RUE DU CHEF DE L’ILE, ILE DE FEDRUN Tel : 02 40 91 68 68

Le dossier plan et descriptif sera mis en ligne sur le site www.centraledesmarches.com

1.2 Autres intervenants

Pour obtenir les renseignements techniques complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard 14 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite (courrier ou mail) à : a.ristord@parc-naturel-briere.fr

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Une réponse sera adressée au candidat ainsi qu’éventuellement à tous les candidats ayant retiré le dossier si la réponse est de nature à influencer les offres, au plus tard 11 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2

Article 2 – Objet du marché

2.1 Nature des prestations

La présente consultation porte sur Etude d’état des lieux et qualification des roselières de Loire Atlantique et Morbihan.

La prestation est détaillée dans les pièces constitutives de la présente consultation.

2.2 Nomenclature

Cette consultation relève de la nomenclature : code CPV. Services d’études - 79311000-7

2.3 Forme du marché

Procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique)

2.4 Décomposition en tranches

Le marché n'est pas décomposé.

2.5 Dévolution du marché

Le marché pourra être attribué à un seul prestataire ou à un groupement solidaire.

2.6 Solution de base

Les candidats doivent formuler une proposition conforme au dossier de consultation.

2.7 Variante obligatoire

Le prestataire devra indiquer le coût unitaire d'une journée de travail supplémentaire dans sa proposition commerciale. Le cas échéant, cette journée viendra compléter celles déjà prévues. En aucun cas, cette journée n'a vocation à pallier la non validation du travail du prestataire.

2.8 Délais d'exécution

Les délais d'exécution maximum de réalisation de l'étude sont précisés dans le cahier des clauses techniques particulières.

3

Article 3 – Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1 Modalités de règlement

Les paiements s'effectueront sous forme de virements par mandats administratifs, sur présentation d'une facture. Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans les délais réglementaires.

3.2 Cautions et garanties exigées

Aucune caution ou garantie ne sera exigée.

3.3 Forme juridique des soumissionnaires

Le marché pourra être attribué à un cabinet unique ou à un groupement, le cas échéant, celui-ci sera obligatoirement solidaire.

La forme du groupement ainsi que le nom du mandataire seront précisées par les soumissionnaires dans l'acte d'engagement.

Ces informations devront être cohérentes avec celles contenues dans la lettre de candidature (imprimé DC 1).

4.1 Procédure de passation et coût d'objectif

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée avec possibilité de négociation conformément au Code de la commande publique.

Les candidats sont informés que Le Pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

Le coût d'objectif de ce marché est de 30 000 € TTC.

Le non-respect de cette disposition pourra entraîner la non recevabilité d'une offre.

4.2 Critères de jugement des offres

Les offres recevables seront classées selon les critères ci-dessous, de façon à dégager l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères suivants ont été retenus :

90 % : capacités techniques et professionnelles au regard des références du candidat (qualification du personnel affecté à la mission et mémoire technique de la méthodologie prévue par le candidat), 3 critères principaux :

- **Analyse des moyens proposés, compréhension de la commande et proposition (25 points) :**
 - Compréhension de la commande et proposition (clarté, adéquation et qualité) / 15 pts
 - Décomposition du prix (cohérence entre moyens et objectifs) / 10 pts
- **Compétences et références (40 points) :**
 - Compétences (dont maîtrise des Systèmes d'Informations Géographiques) /20 pts
 - Profil de l'équipe /10 pts
 - Références /10 pts
- **Valeur technique : la méthode, la plus-value (25 points)**
 - Plus-value (méthodologie, concertation et coordination du projet) / 15 pts
 - Calendrier /5 pts
 - Rapport et bases de données (livrables) /5 pts

10 % : La proposition financière décomposée par éléments de la mission.

La valeur technique de l'offre et la composition de l'équipe sera appréciée en exploitant les documents et informations transmis par le candidat.

La décomposition forfaitaire n'étant pas une pièce contractuelle, le candidat ne pourra se prévaloir d'une erreur quelconque dans ce document pour modifier le prix global et forfaitaire.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour se mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance entre les divers documents, seul le montant global porté sur l'acte d'engagement sera contractuel et prévaudra sur les autres prix ou montants accompagnant l'offre.

Le jugement des offres est établi sur la base de l'unité monétaire choisie par le Maître d'ouvrage.

4.3 Classement des offres

Après analyse, les offres sont classées par ordre décroissant.

Les trois offres les mieux classées feront l'objet d'une négociation avant que le Pouvoir adjudicateur ne retienne celle qui apparaît la plus en adéquation avec le projet.

Cette négociation prendra notamment la forme d'un entretien ou plusieurs entretiens.

En cas de non présence lors du ou desdits entretiens, le candidat non présent sera obligatoirement exclu de la consultation (sauf cas de force majeure, le cas échéant, le maître d'ouvrage demandera un justificatif).

Le candidat dont l'offre aura été retenue sera invité à présenter les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article R 2143-3 du code de la commande publique dans un délai de cinq (5) jours à compter du courrier ou du fax lui prescrivant de le faire. A défaut, son offre sera rejetée.

Le Pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

4.4 Date limite de remise des offres

La date limite de réception ou de dépôt des offres figure en page de garde du présent document.

4.5 Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées

Les offres devront impérativement être rédigées en langue française.

4.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les prix définitifs sont réputés fermes pendant la totalité du marché.

4.7 Modifications de détail au dossier de consultation

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.8 Unité monétaire

Le candidat est informé que le Parc naturel régional de Brière souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire de compte suivante : EURO.

En cas de groupement, l'unité monétaire de compte est définie par le mandataire. Elle sera la même pour tous les cotraitants.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection de jugement des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle du Parc de Brière, il accepte que celui-ci procède à la conversion de son offre en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Dans l'hypothèse où le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle souhaitée

par le Parc de Brière, et si cette offre est retenue, il est informé et accepte par avance que l'unité monétaire souhaitée par le Parc de Brière puisse s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché. L'unité monétaire dans laquelle le titulaire du marché souhaite être payée est indiquée dans l'acte d'engagement.

5

Article 5 - Présentation des offres et contenu du dossier de consultation

5.1 Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées présentées ci-dessous.

En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque cotraitant, excepté l'imprimé DC1 qui n'est à fournir que par le mandataire, celui-ci se chargeant de le faire signer à ses cotraitants.

Envoi de l'offre contenant les éléments concernant le candidat à savoir :

- 1) Lettre de candidature (type imprimé DC1) ou équivalent.
En cas de candidature émanant de groupement d'entreprises, la lettre de candidature (sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité.
- 2) La déclaration du candidat (type DC2) dûment complétée et signée. Les rubriques relatives aux moyens du candidat (personnel et présentation détaillée du matériel) et à ses références (références professionnelles de moins de cinq ans en matière de travaux similaires faisant apparaître la nature et les quantités de prestations réalisées, et l'organisme pour qui elle l'a été) devront être remplies avec soin.
- 3) Une attestation d'assurance responsabilité civile et responsabilité décennale précisant les risques couverts et le montant des garanties en cours de validité.
- 4) Références récentes portant sur des travaux similaires avec leur date de réalisation.
- 5) un acte d'engagement signé (ATTRI 1), accompagné éventuellement des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.
- 6) Les attestations et certificats prévus à l'article R 2143-3 du code de la commande publique à jour.
- 7) le règlement de la consultation paraphé et signé à la dernière page ;
- 8) le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) paraphé et signé,
- 9) le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) paraphé et signé,
- 10) un mémoire technique paraphé et signé dans lequel le candidat détaillera :
 - La note méthodologique précisant l'organisation, la méthodologie et les démarches que le candidat entend mettre en œuvre pour réaliser la prestation ;
 - Le détail de la composition de l'équipe (en fournissant le CV de la ou des personne(s) affectée(s) à l'opération) et la désignation d'un interlocuteur principal compétent ; les moyens, les compétences et références ;
 - Le calendrier d'intervention faisant apparaître les différentes étapes de la prestation (notamment les journées de terrain) et les réunions prévues
- 11) La proposition financière détaillée et décomposée suivant une annexe financière paraphée et signée dans laquelle le candidat détaillera les coûts et les nombres de jours de travail requis (tableaux ci-après) des différentes activités par étape et en fonction du calendrier présenté dans le CCTP, en détaillant les interventions des membres de son équipe et ou groupement.

| | Actions | Nombre de jours de travail requis |
|-------------------|---|--|
| OBJECTIF 1 | Obtenir une synthèse éléments existants, analysés et étudiés par le prestataire sur les deux départements | |
| | Identifier des zones à étudier sur la base des bibliographies et données, selon les critères définis par le prestataire | |
| OBJECTIF 2 | Acquérir une connaissance globale des caractéristiques physiques des phragmites australis des roselières étudiées | |
| | Définir les usages et valorisations possibles des roseaux sur les zones analysées en fonction des caractéristiques | |
| OBJECTIF 3 | Etude d'opportunité / Mise en œuvre durable de la coupe | |

5.2 Condition d'envoi et de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **21 juin 2022 à 19h**.

Offre papier

Les offres doivent être adressées ou remises avant cette date à l'adresse suivante :

Parc naturel régional de Brière

214 rue du Chef de l'île de Fédrun 44720 SAINT JOACHIM

Les offres pourront être transmises à cette adresse par tous les moyens permettant de donner la date et l'heure certaines de réception du document.

Les offres transmises par télécopie ne seront pas admises.

Les entreprises devront tenir compte des horaires d'ouverture du centre administratif du PNRB à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (fermeture les jours fériés).

Offre électronique

Selon les modalités prévues dans la centraledesmarches.com

Aucune offre ne peut être envoyée sur les adresses mails du maître d'ouvrage.

5.3 Composition du dossier du marché

Le dossier du marché contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)